

Statut des jockeys et drivers

Communiqué de presse

Depuis plusieurs années, le statut social et fiscal des jockeys fait l'objet de nombreuses discussions entre les partenaires du secteur des courses.

Dans ce cadre, par une lettre du 22 mai 2018, la directrice de cabinet du Ministre de l'agriculture et de l'alimentation a chargé le CGAAER d'une mission relative au statut social des jockeys et drivers de Galop et de Trot.

La mission ministérielle a depuis établi un rapport détaillé, contenant des analyses et émis un certain nombre de recommandations, lequel a été rendu public et présenté aux acteurs du secteur le 14 janvier 2020.

Par le présent communiqué, les associations de propriétaires signataires entendent prendre acte de ce rapport ministériel constituant une aide fort utile à la réflexion des parties concernées.

Néanmoins, elles soulignent que ce rapport est incomplet :

- Il ne propose pas un schéma qui puisse aboutir à un statut commun entre le Trot et le Galop, en voie par ailleurs de rapprochement ;
- Il ne prend pas en compte, à sa juste dimension, l'internationalisation croissante des jockeys intervenants et son incidence potentielle sur la corporation des jockeys et drivers ;
- Certains points plus techniques encore sont en contradiction avec l'esprit de modernisation des relations de prestations qui se sont instaurées progressivement depuis de nombreuses années entre les différentes parties ;
- Il contient des recommandations dont les impacts sociaux et fiscaux pourraient s'avérer très pénalisants pour les jockeys comme pour les propriétaires, et donc pour l'ensemble de la filière.

Cette liste est, toutefois, non exhaustive.

Les signataires tiennent à rappeler qu'ils sont avant tout des passionnés et des non-professionnels, ne couvrant que très partiellement leurs frais, dans le cadre d'une activité statistiquement en déséquilibre financier.

L'application stricte de certaines des recommandations de ce rapport pénaliserait encore plus sévèrement une telle activité. De plus, les propriétaires de Galop sont très attachés à une égalité de traitement avec leurs homologues du Trot.

Toutefois, les présents signataires souhaitent s'inscrire dans une démarche constructive et collaborative avec l'ensemble des parties prenantes du secteur, dont ils ne manqueront pas de se rapprocher.

Dans cette perspective, les associations de propriétaires réaffirment leur volonté de rechercher un système assurant de façon pérenne le développement de l'activité de courses et couvrant correctement les jockeys et drivers des risques inhérents à leur activité.

Les associations de propriétaires de chevaux de course de galop représentatives au Comité national de France Galop et le Syndicat National des propriétaires du Trot.

Alliance Galop – Nicolas de Lageneste

Croissance Courses – Philippe Jeanneret

Fédération des Propriétaires du Galop – Antonia Devin

Les PP - Province Paris pour le Galop français - Hubert Tassin

Syndicat National des Propriétaires de Chevaux de Course au Galop - Serge Tardy

Syndicat National des Propriétaires de Trot - Pascal Boey